



# Bodilis Plougar

## FOOTBALL CLUB

### CHALLENGE MARCEL MOYSAN

#### Tournoi U11 et U13 - Samedi 12 mai 2018

## REGLEMENT

**Art. 1 :** Le Bodilis Plougar Football Club organise le samedi 12 mai 2018 à BODILIS un tournoi U11 (nés en 2007/2008) et U13 (nés en 2005/2006).

Les joueurs ne sont qualifiés que dans leur catégorie d'âge.

Chaque équipe, composée d'un maximum de 10 joueurs (8+2) en U11 et de 10 joueurs (8+2) en U13, doit pouvoir présenter les licences de tous les joueurs.

Chaque club doit se munir de 2 jeux de maillots de couleurs différentes.

**Art. 2 :** Le règlement est le même que celui de la FFF, mis à part que :

- Il n'y a pas de hors-jeu.
- Tous les coups-francs sont directs (joueurs adverses placés à 6 m).
- Les remplacements sont illimités et peuvent se faire à tout moment par le centre du terrain.
- Un joueur exclu par l'arbitre ne sera pas remplacé lors de la rencontre concernée. Il pourra, sauf faute grave, participer à la suite du tournoi. Ces cas seront jugés par le comité organisateur et seront sans appel.

**Art. 3 :** Les rencontres sont dirigées par des arbitres du Bodilis Plougar Football Club. Chaque équipe doit fournir un juge de ligne.

**Art. 4 :** La durée des matchs est de 10 minutes (en 1 fois). Seules les finales du tournoi principal se jouent en 2 x 6 min.

**Art. 5 :** Les équipes sont réparties en 4 poules de 4 ou 5 équipes. Les 2 premières de chaque groupe sont qualifiées pour le tournoi principal. Les équipes suivantes disputeront la consolante.

**Art. 6 :** Le classement des poules est effectué selon les critères suivants

- Match gagné = 4 pts
- Match nul = 2 pts
- Match perdu = 1 pt
- Forfait = 0 pt (3 à 0)

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées de la manière suivante :

1. Goal-average particulier
2. Meilleure attaque
3. Goal-average général
4. Série de tirs au but par 3 joueurs (puis, à égalité de tirs, au 1er tir manqué)

En cas d'égalité de points entre 3, 4 ou 5 équipes, la meilleure attaque puis le goal-average général départageront les ex-aequos. Si une égalité persiste entre 2 équipes, goal-average particulier puis tirs au but.

**Art. 7 :** Les 8 équipes qualifiées pour le tournoi principal phase 2 seront réparties en 2 poules de 4 équipes suivant un tirage préétabli. Les 2 premières de chaque groupe sont qualifiées pour les ½ finales.

Les équipes reversées dans le tournoi consolante seront réparties en 2 poules de 4 ou 5 équipes suivant un tirage préétabli. Les 2 premières de chaque groupe sont qualifiées pour les ½ finales.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon l'article 6.

**Art. 8 :** Les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés par le comité organisateur et les décisions seront sans appel.

**Art. 9 :** Le Bodilis Plougar Football Club décline toute responsabilité en cas détérioration de matériel, de vol ou d'accident survenu pendant le tournoi.

**Bon tournoi à tous**

